

**-REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 18 Novembre 2010
COMPTE RENDU-**

Le jeudi 18 novembre 2010, le Comité Syndical s'est réuni au Château de Chazey-sur-Ain, siège du Syndicat Mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain. 43 délégués étaient présents. Monsieur Daniel BEGUET a été élu secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTLUEL</i> - M. GLORIOD, Maire de Balan, - M. DROGUE, Maire de La Boisse, - M. CHABERT, Représentant de Sainte-Croix.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</i> - M. FELIX, Représentant de Beynost, - M. GOUBET, Maire de Saint Maurice de Beynost.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES PONT D'AIN PRIAY VARAMBON</i> - Mme BLANCHET, Maire de Priay, - M. FERRY, Maire de Pont d'Ain, - M. BERNARD, Maire de Varambon.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY VALLEE DE L'AIN</i> - M. CAGNAC, Représentant de Boyeux Saint Jérôme,</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</i> - M. BAUDRY, Adjoint d'Ambérieu-en-Bugey, - M. FEZZOLI, Maire de Bettant - M. DUSSERT, Maire de Blyes, - M. GUYADER, Maire de Charmoz-sur-Ain, - M. CAPEL, Représentant de Chazey-sur-Ain, - Mme BOZON, Maire de Faramans, - M. MOINGEON, Maire de Lagnieu, - M. VAUDO, Représentant de Loyettes, - M. VERNAY, Maire de Pérourges, - M. CHAMBAUD, Représentant de Rignieux-le-franc, - Mme SELIGNAN, Maire de St-Eloi, - M. HERMAN, Maire de Saint Jean de Niois, - M. VENET, Maire de St-Maurice-de-Gourdans, - Mme BURON, Représentante de Villieu-Loyes-Mollon.</p>	<p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CHARTREUSE DE PORTES</i> - M. ALBERT, Maire de Lhuis, - M. BABOLAT, Représentant de Montagnieu, - M. BEGUET, Maire de Serrières de briord, - M. SERPOLLET, Représentant de Serrières de briord.</p> <p><i>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'ALBARINE</i> - M. BOUCHON, Maire de Saint Rambert en bugey.</p> <p><i>COMMUNES ISOLEES</i> - M. BOUCHER, Maire de Chatillon-la-Palud, - M. HUMBERT, Maire de Vilette sur ain.</p> <p><i>CONSEILLER GENERAL</i> - M. BENASSY, Conseiller Général, - M. BOUCHON, Conseiller Général.</p> <p><i>REGION RHONE ALPES</i> - Mme PIDOUX, Rapporteur régional au CDRA PAC</p> <p>Ont donné pouvoir : - M. GUILLOT-VIGNOT, Représentant de Dagneux à M. DROGUE - M. LAMBERT, Maire de Briord à M. BEGUET</p> <p>Sont excusés : - Messieurs ESSERTIER - BATTISTA et BERNARD (C.C. du canton de Montluel) - Monsieur GADIOLET (C.C. de Miribel et du Plateau) - Messieurs ORSET – GREFFET – PERRET – FREY – BOUVIER – CUGNO – MONTEGRE et Mesdames EXPOSITO et BOTTEX (C.C. de la Plaine de l'Ain) - Mesdames DUMAS et DE VECCHI, et Messieurs GIROUX et ORSET (C.C. Bugey Vallée de l'Ain) - Mme REYMOND-BABOLAT (C.C. Rhône Chartreuse de portes) - M. BOURDIN (C.C. de la vallée de l'Albarine). - Messieurs BERNARD J. et de la VERPILLIERE, Conseillers Généraux</p>
--	--

Madame la Présidente remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS NECESSAIRES A L'ORGANISATION DES PROCHAINES RENCONTRES NATIONALES DES SCOT A LYON EN JUIN 2011

Les 11 syndicats mixtes porteurs des SCoTs de la métropole lyonnaise, engagés depuis 2004 au sein d'une démarche « Inter-Scot » de coopération et d'échanges entre les structures porteuses de SCoT, ont décidé collectivement le 6 mai 2010 de présenter une candidature commune en vue de la tenue à Lyon en juin 2011 des 7ème Rencontres Nationales des SCoT (RNS). Cette candidature a été retenue.

Pour mener à bien l'organisation des RNS qui se tiendront à Lyon fin juin 2011, les onze syndicats mixtes de SCoT devront établir des accords (charte ou convention) afin de :

- Valider l'inscription des RNS 2011 au programme de travail inter-SCoT, tel que les présidents de SCoT l'ont souhaité lors de leur rencontre du 6 mai 2010, aux côtés des trois priorités qui seront : mieux diffuser « l'idée métropolitaine » à l'intérieur des territoires, renforcer le travail coopératif sur les espaces à enjeux aux limites des Scot et élaborer un schéma commercial et schéma portuaire métropolitain.
- Définir les modalités de préparation des RNS entre les structures porteuses des 11 SCoTs de la métropole lyonnaise, réunis dans la démarche inter-Scot, et l'Agence d'Urbanisme, à qui ils délèguent la mission de centraliser et coordonner

les démarches administratives et budgétaires nécessaires à la préparation de cette manifestation, dans le cadre d'un pilotage partenarial.

La participation financière des SCOT reposera pour partie par le budget « classique » inter-SCoT dans le cadre du programme de travail 2011 et pour partie par une cotisation spécifique assise sur le poids démographique des SCoT (BUCOPA = 4,4% soit 3600 €).

L'organisation des prochaines rencontres nationales des SCoT par l'inter-SCoT constitue une occasion unique de capitaliser et communiquer sur cette démarche et son « grand territoire d'appartenance »,

Le comité syndical autorise à l'unanimité des membres présents la signature des documents administratifs par la Présidente.

POURSUITE DU POSTE D'ASSISTANTE A TEMPS PARTIEL

Madame la Présidente indique qu'il est nécessaire de reconduire pour une durée d'une année, le poste de l'assistante recrutée en novembre 2008 pour assurer un mi-temps pour le SCOT et un mi-temps pour le CDRA.

Madame la Présidente indique que l'assistante continuera à assurer l'exécution des tâches courantes du syndicat, ainsi que celles pour le CDRA.

La rémunération serait fixée par référence à l'indice brut 388 (indice majoré 355) de la fonction publique territoriale correspondant au 11^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, sur la base d'un temps partiel (90 % du temps complet). A cette rémunération s'ajouterait, le cas échéant, le supplément familial de traitement. Pour ses déplacements professionnels, hors trajet domicile - lieu de travail, des indemnités kilométriques pourront être versées à cet agent, calculées conformément aux dispositions du décret n° 91.573 du 19 juin 1991.

La poursuite du poste d'assistante dans les conditions citées ci-dessus est approuvée par l'assemblée.

DEMANDE DE PARTICIPATION INTERCOMMUNALE POUR L'ASSISTANTE CDRA

Madame la Présidente rappelle que l'assistante du chef de projet SCOT assure pour 50% de son temps de travail une mission pour le compte du CDRA Plaine de l'Ain – Côtère qui concerne les communautés de communes de la Plaine de l'Ain, de Miribel et du Plateau, du canton de Montluel, de Bugey – Vallée de l'Ain et de Pont d'Ain- Priay- Varambon.

Cette mission exécutée en étroite collaboration avec l'animatrice générale du CDRA a pour objet :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subvention
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente souligne que cette mission CDRA bénéficie d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Comme souligné précédemment, cette mission intéresse plus particulièrement cinq intercommunalités ; les charges résiduelles du poste seront assumées par ces cinq EPCI. Ces dernières prendront à leur charge 60% du montant des dépenses salariales et des frais annexes.

Madame la Présidente indique que les charges attachées à ce poste pour une période d'un an allant du 3 novembre 2010 au 2 novembre 2011 ont été estimées à 14 700 € pour les charges salariales et 7 055 € pour les frais annexes.

La demande de participation intercommunale pour l'assistante du CDRA est acceptée par l'assemblée.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES POUR LE POSTE D'ASSISTANTE – CDRA 50%

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle propose que l'assistante du chef de projet SCOT continue d'intervenir dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière pour 50% de son temps de travail.

Elle poursuivrait les missions suivantes auprès de l'animatrice généraliste du CDRA :

- Accueil et secrétariat
- Préparation des diverses réunions (COPIIL / Etudes / CLD...)
- Instruction administrative des dossiers de demande de subvention
- Suivi du CDRA (suivi financier des actions, suivi de l'avancement des opérations, etc.)
- Mise à jour régulière des bases de données
- Recueil d'informations et veille (Actualité Région et autres financeurs)

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes); les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

L'assistante étant en contrat pour un an pour la période du 3 novembre 2010 au 2 novembre 2011, les frais salariaux ont été estimés à 14 700 € et les frais annexes 7 055,81 €. Ces estimations ne concernent que la seule partie CDRA de la mission de l'assistante.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation et de la gestion du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

A l'unanimité des membres présents, la demande de subvention à la Région est approuvée.

REVERSEMENT VOLONTAIRE DES CINQ INTERCOMMUNALITES POUR L'ANNEE 2011 – POSTE DE CHARGE DE MISSION CDRA 25%

Madame la Présidente expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain, continuera comme les années précédentes à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain-Côtière). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Ainsi, comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les cinq intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain–Côtière reverseront une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Madame la Présidente indique que pour 2011, le syndicat mixte fera une demande de subvention à la Région Rhône-Alpes. Elle souligne que cette mission CDRA bénéficiera d'un cofinancement régional dans la limite de 40% des dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes.

Pour l'année 2011, les frais liés au poste de chargé de mission ont été évalués à 68 612,04 €. Pour le quart de temps, le reversement à opérer est de 17 153 € soit :

La Région Rhône-Alpes :	$17\,153 * 40,00\% = 6\,861,20 \text{ €}$
Part restant à charge des communautés de communes	10 291,80 €
La communauté de communes de la Plaine de l'Ain :	$10\,291,80 * 51,60\% = 5\,310,57 \text{ €}$
La communauté de communes de Montluel :	$10\,291,80 * 18,80\% = 1\,934,86 \text{ €}$
La communauté de communes de Miribel et du Plateau :	$10\,291,80 * 18,70\% = 1\,924,56 \text{ €}$
La communauté de communes Bugey – Vallée Ain :	$10\,291,80 * 7,10\% = 730,72 \text{ €}$
La communauté de communes Pont d'Ain-Priay-Varambon :	$10\,291,80 * 3,80\% = 391,09 \text{ €}$

La demande de participation intercommunale pour le quart de temps CDRA du Chef de projet est approuvée par l'assemblée.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION RHONE-ALPES POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION CDRA 25%

Madame la Présidente fait état des besoins d'animation du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Elle souligne que le chef de projet SCOT intervient pour 25% de son temps de travail dans le cadre du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière et plus précisément sur les problématiques et enjeux liés au SCOT (habitat, urbanisme).

Madame la Présidente précise que cette mission peut bénéficier d'un cofinancement de la Région (40% des frais de personnel et des frais annexes) ; les charges résiduelles afférentes à ce mi-temps seront réparties entre les intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain – Côtière.

Pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, les frais liés au poste du chargé de mission ont été évalués à 17 153 €. Cette estimation ne concerne que la mission CDRA.

Madame la Présidente indique que la subvention régionale au titre de l'animation du « volet urbanisation » du CDRA Plaine de l'Ain – Côtière sera sollicitée par le syndicat mixte BUCOPA.

A l'unanimité des membres présents, la demande de subvention à la Région est approuvée.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Le chargé de mission présente le rapport d'activité de 2009. Celui-ci a été envoyé par courrier à chaque délégué du comité syndical.

CHANGEMENT D'ECHELON DU CHEF DE PROJET

La Présidente rappelle qu'Olivier PREMILLIEU est actuellement embauché au grade d'Ingénieur, échelon 9 et ce, depuis son embauche le 03 décembre 2007.

Elle propose donc que le Comité Syndical l'autorise à passer Olivier PREMILLIEU à l'échelon 10 du grade d'Ingénieur pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 30 juin 2011 (son 2^{eme} contrat de travail se terminant le 4 juillet 2011), ce qui correspond à une augmentation pour l'agent de 132.49 € net par mois.

Voici le détail du coût de l'augmentation pour 7 mois, pour le Syndicat Mixte :

- Rémunérations (7 mois) : 927,43 €
- Charges salariales et patronales (7 mois) : 462,07 €
- Soit un total (7 mois) de 1 389.50 €.

A l'unanimité des membres présents, la demande de changement d'échelon du Chef de projet est approuvée.

FRAIS D'HEBERGEMENT DES AGENTS LORS DES DEPLACEMENTS HORS DU TERRITOIRE

La Présidente rappelle que le barème des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement est fixé dans la limite du taux maximal prévu par arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé du budget, à la somme de 60 €.

Or, il se trouve que lors des 6èmes rencontres des SCOT du Grand Douaisis qui se sont tenues au mois de juin 2010, l'agent Olivier PREMILLIEU a dû se loger au tarif de 90 € la nuitée, dépassant alors le barème de remboursement de 30 €.

A l'unanimité des membres présents, la demande de paiement des frais d'hébergement par la Trésorerie est approuvée.

DIVERS

INTERVENTION DE M. BERLOTTIER – ARCHITECTE URBANISTE

Monsieur BERLOTTIER, Architecte - Urbaniste vient parler de « l'Habitat groupé, les nouvelles formes villageoises d'habitat d'individuel ».

Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des participants à ce comité syndical.

Elle invite les participants à poursuivre la discussion autour du verre de l'amitié.

La séance est levée à 20 h 30.